

COMMENT S'EXERCE LA PRIORITÉ D'EMPLOI SUR DES CHARGES OU DES POSTES?

**SEECV-CSQ
Cégep de
Victoriaville**

11 avril 2014

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- **5-1.02**
- L'engagement de l'enseignante ou de l'enseignant à temps complet **non permanent**, de l'enseignante ou de l'enseignant à temps partiel et de l'enseignante ou de l'enseignant chargé de cours prend fin automatiquement, sans avis ni procédure, au terme de son contrat.

Pour vous assurer d'être sur les listes de priorité pour l'année suivante, vous devez :

COMMENT S'EXERCE LA PRIORITÉ D'EMPLOI SUR DES CHARGES OU DES POSTES?

- Déposer votre offre de services (5-1.11) :
- Pour se prévaloir, une année d'engagement donnée, des priorités prévues aux sous-alinéas 6 (quatrième (4e) paragraphe), 7 et 8 de l'alinéa a), aux sous-alinéas 3, 7 à 9 et 12 de l'alinéa b) de la clause 5-4.17 et au sous-alinéa 2 de la clause 8-7.01, l'enseignante ou l'enseignant non permanent du Collège manifeste son intention par avis écrit au Collège au cours du mois d'avril qui précède, en spécifiant la ou les disciplines visées. Par entente entre les parties, ce délai peut être reporté pour l'ensemble des enseignantes et des enseignants visés par la présente clause.

FORMULAIRE 5-1.11

OBJET: Offre de services
en vertu de la clause 5-1.11

Madame,

Je vous signale, en vertu de la clause 5-1.11 de la convention collective, mon intention de me prévaloir des priorités prévues à l'article 5-4.00 et 8-7.00 pour l'année 2014-2015, dans la ou les disciplines suivantes:

Veuillez accepter, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)

(Lettres moulées)

Adresse courriel autre que xxx@cegepvicto.ca : _____

C.C. Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Victoriaville

COMMENT SONT DÉTERMINÉS LES POSTES ET CHARGES?

1. En RCS, la direction présente ses prévisions pour l'année suivante (voir document "projet 13-14")
2. La direction envoie les allocations aux départements
3. La répartition des tâches se fait en département dans le respect des listes de priorité sur postes et charges
 - Article 5-4.17
4. La direction approuve la répartition des tâches
5. La direction procède ensuite à l'ouverture des postes et des charges
 - Se fait par un "affichage" de 10 jours calendrier
 - Se fait par un courriel de la direction aux prioritaires

COMMENT SONT DÉTERMINÉS LES POSTES ET CHARGES?

1. En RCS, la direction présente ses prévisions pour l'année suivante (voir document "projet 13-14")
2. La direction envoie les allocations aux départements
3. La répartition des tâches se fait en département dans le respect des listes de priorité sur postes et charges
 - Ces listes sont faites avec l'article 5-4.17
4. La direction approuve la répartition des tâches
5. La direction procède ensuite à l'ouverture des postes et des charges
 - Se fait par un "affichage" de 10 jours calendrier
 - Se fait par un courriel de la direction aux prioritaires

OUVERTURE DE POSTES ET CHARGES

5-4.11 Bureau de placement

Organisme patronal qui effectue les opérations nécessaires au remplacement des enseignantes et des enseignants du réseau collégial conformément au présent article.

OUVERTURE DE POSTES ET DE CHARGES
Automne 2013

Postes	Statut	H. par semaine	ÉTC	Remarque	Priorité
NYA (3 gr)	POSTE		1,00	Sous réserve du Bureau de placement	J Gagné
	POSTE		1,00	Sous réserve du Bureau de placement	J Gagné F Bernard
	POSTE		1,00	Sous réserve du Bureau de placement	J Gagné F Bernard S Tessier
	Temps partiel	8h et Volet	0,50		J Gagné F Bernard S Tessier E Boissonneault
WB (1T-2L)	Temps partiel	10h	0,352		M Loranger
6 (2T) (1T-2L)	Temps partiel	15h	0,50		J Lépine
6 (2T) (1T-2L)	Temps partiel	15h	Base de 0,50	Remplacement de J Lépine du 15 août au...	Sélection X
HWG	Temps partiel	3h	0,116		Sélection Y
6 (2L) 3C3	Temps partiel	7h	Base de 0,265	Remplacement partiel de J Bellemare (lib synd) du 15 août au ...	Sélection Y
E (2 gr) 10-101	Temps partiel	6h	0,190		R Bouthat
Autres 10-101	POSTE		1 ETC	Sous réserve du Bureau de placement	R Lair
10-101, 1gr Mtl)	Remplac. annuel complet			Remplacement de R Gagnon	R Lair
2 (Mtl)			1 ETC	Sous réserve du Bureau de placement	A Alberti
3 (Mtl)	Temps partiel				R Lair A Alberti A Tanguay H Hébert
102 (5 gr)		15h	Base de 0,50	Remplacement de S Lemelin (lib synd)	M Chelkowska

BUREAU DE PLACEMENT

- **5-4.07**
- Les dispositions suivantes s'appliquent à l'enseignante ou l'enseignant

- B) Le Bureau de placement fait parvenir au **plus tard le 10 juin à chaque enseignante et enseignant mis en disponibilité (MED)** inscrit au Bureau, une même liste indiquant :
 - **1. les postes d'enseignement disponibles de même que les charges annuelles de remplacement à temps complet par collège et par discipline en indiquant la langue d'enseignement;**

BUREAU DE PLACEMENT

- **5-4.07**
- **D) L'enseignante ou l'enseignant fait connaître son intention d'être déplacé sur une base volontaire en conformité avec les sous-alinéas 4 et 5 de l'alinéa a) de la clause 5-4.17. Elle ou il exprime son choix pour un ou des postes disponibles dans la zone de son collège ou dans un collège d'une autre zone, dans sa discipline, en indiquant son ordre de préférence.**
- **Le bureau de placement transmet au collège le nom d'un enseignant mis en disponibilité (MED) depuis au moins 2 ans.**
 - **Zone-secteur-réseau collégial**

Zone : 50 km autour du collège
Aucun collège n'est présent dans notre zone



LISTE DE PRIORITÉS “POSTES”

AUTOMNE 2013

SCIENCES

Biologie 101

Nom (par priorité)	Rang	Permanent	MED	SR 5-4.22	Poste	OGS déposée 5-1.11	Remarques
Joann Hamel	1	X					congé à 50% (libération Fondation) (NON au choix de tâche:5-15.02)
Julie Bellemare	2	X					libération syndicale 50% (OUI au choix de tâche:3-2.12)
Dave Lacelle	3	X					
Jessyca Lépine	4					X	congé de maternité prévu pour la session d'A13 (à partir du 19/08/2013) (OUI au choix de tâche:5-6.10)
Aline Astrain	5						
Catherine Potvin	6						
Dominique Bédard	7						
SUPPLÉANCE:							

MATHÉMATIQUE

Mathématique 201

Nom (par priorité)	Rang	Permanent	MED	SR 5-4.22	Poste	OGS déposée 5-1.11	Remarques
Marie-Claude Hardy	1	X					
François Fortin	2	X					
Emmanuelle Hinse	3	X					
Joanie Gagné	4					X	temps complet sur poste 12-13
Francis Bernard	5					X	temps complet sur poste 12-13
Stéphanie Tessier	6					X	remplaçant à temps complet 12-13
Émilie Boissonneault	7					X	temps complet sur cumul de charges 12-13
Marie-Eve Lethiecq-Boisvert	8					X	
Jean-François Deland	9					X	
Jean-Sébastien Turcotte	10						
Philomène Jacques	11						fin de priorité 2013-06-14
SUPPLÉANCE:							



LISTE DE PRIORITÉS “CHARGE”

AUTOMNE 2013

SCIENCES

Biologie 101

Nom (par priorité)	Rang	Permanent	MED	SR 5-4.22	Poste	OGS déposée 5-1.11	Remarques
Joann Hamel	1	X					congé à 50% (libération Fondation) (NON au choix de tâche:5-15.02)
Julie Bellemare	2	X					libération syndicale 50% (OUI au choix de tâche:3-2.12)
Dave Lacelle	3	X					
Jessyca Lépine	4					X	congé de maternité prévu pour la session d'A13 (à partir du 19/08/2013) (OUI au choix de tâche:5-8.10)
Aline Astrain	5						
Catherine Potvin	6						
Dominique Bédard	7						
SUPPLÉANCE:							

MATHÉMATIQUE

Mathématique 201

Nom (par priorité)	Rang	Permanent	MED	SR 5-4.22	Poste	OGS déposée 5-1.11	Remarques
Marie-Claude Hardy	1	X					
François Fortin	2	X					
Emmanuelle Hinse	3	X					
Joanie Gagné	4					X	temps complet sur poste 12-13
Francis Bernard	5					X	temps complet sur poste 12-13
Stéphanie Tessier	6					X	remplaçant à temps complet 12-13
Émilie Boissonneault	7					X	temps complet sur cumul de charges 12-13
Marie-Ève Lethiecq-Boisvert	8					X	
Jean-François Deland	9					X	
Jean-Sébastien Turcotte	10						
Philomène Jacques	11						fin de priorité 2013-06-14
SUPPLÉANCE:							



COURRIEL D'OFFRE DE SERVICE

De : Johanne Côté

Objet : Ouverture de postes et de charges EA-1213-..

Bonjour,

Le collège de Victoriaville **procède actuellement à l'affichage** d'une ou de charges dans **votre discipline** (EA-1314-..). Je vous invite à prendre connaissance de la charge ou des charges de votre discipline dans le fichier ci-joint. **Notez bien que les ouvertures de postes sont toutes conditionnelles au Bureau de placement.** Toutefois, nous désirons connaître votre intérêt pour l'une ou l'autre des charges et postes mentionnées dans le fichier ci-joint pour votre discipline.

Pouvez-vous nous **confirmer votre intérêt ou votre refus** pour chacune des charges et postes **par retour de courriel** (secr.dir.etudes@cegepvicto.ca) le plus rapidement possible (s.v.p. évitez d'attendre l'expiration du délai conventionné de 10 jours). Si nécessaire, vous pouvez indiquer **votre ordre de préférence si vous êtes intéressé par plusieurs charges.** Notez bien qu'un refus par courriel sera considéré comme une renonciation officielle pour cette charge.

(Le **prioritaire conserve tout de même une priorité d'emploi** «jusqu'au terme de la troisième (3^e) année qui suit immédiatement l'échéance de son dernier contrat à titre d'enseignante ou d'enseignant dans la discipline de la charge d'enseignement».)

SUITE DU COURRIEL :

Notez bien :

De façon conjointe, la Direction des ressources humaines et le Syndicat des enseignantes et enseignants tiennent à vous aviser d'une particularité de notre convention collective à **l'article 5-4.17 b) en 7. En résumé, un enseignant à temps complet annuel est prioritaire sur un enseignant à temps partiel qui possède moins de trois années d'ancienneté, et ce même si ce temps partiel a plus d'ancienneté au collège que ledit temps complet.**

Donc, si vous vous apprêtez à refuser une charge d'enseignement au collège il va de soi que vous ne cumulez pas l'ancienneté qui y est rattachée. De plus, si un collègue moins ancien que vous obtient un temps complet annuel pendant que vous êtes à temps partiel, il devient de fait prioritaire sur les charges de l'année suivante si vous avez moins de trois années d'ancienneté.

Nous appliquerons ensuite les règles de priorité d'emploi pour chacune des charges dès que nous aurons reçu les réponses des enseignants concernés.

Je vous remercie à l'avance de l'empressement que vous mettez à nous signifier votre acceptation ou votre refus. Cette procédure convenue avec votre syndicat nous permet d'accélérer grandement le processus d'embauche.

Marianne Landuyt

EN RÉSUMÉ:

+ de 3 ans d'ancienneté

- **Ancienneté prime**

- de 3 ans d'ancienneté

- **Statut prime**
 - **Temps complet annuel passe AVANT temps partiel**

DONC, POUR EXERCER VOTRE PRIORITÉ:

- 1. Offre de service (5-1.11) en avril
- 2. Répondre au courriel de la direction
 - SI: Postes et remplacement temps complet annuel : Bureau de placement, puis, si aucun MED ne se manifeste, c'est à vous
 - Vous:
 - Si votre réponse est oui : vous avez le poste ou le remplacement
 - Si votre réponse est non: vous conservez votre priorité
 - Si : Charges:
 - Vous:
 - Si votre réponse est oui : vous avez la charge
 - Si votre réponse est non: vous conservez votre priorité (attention si vous avez moins de 3 ans d'ancienneté)